



Proposition de stage

**Ecrevisses à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) :
Etat des lieux des populations,
caractérisation des facteurs d'influence et
proposition d'actions concrètes de préservation.**

Organisme d'accueil

Siège social :

Conservatoire d'espaces naturels Centre – Val de Loire
3 rue de la Lionne – 45000 ORLEANS
Tél : 02.38.77.02.72

Antenne Cher / Indre :

27 rue Léo Mérigot - 18100 VIERZON
Tél : 02.48.83.00.28

Contexte du stage

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (Cen ou Cen CVL) est une association loi 1901 qui s'est fixé pour objectifs la préservation des espaces naturels remarquables de la région Centre-Val de Loire. Ses axes de travail sont la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation d'un réseau de sites naturels. Le Conservatoire préserve 3795 hectares distribués sur 133 sites (au 31 décembre 2018). Outre ce rôle de gestionnaire d'espaces naturels, il accompagne l'Etat et les collectivités territoriales dans la mise en place de leurs politiques environnementales.

Dans ce cadre, le Cen réalise depuis 2011, sous la maîtrise d'ouvrage du Pays Sancerre-Sologne, l'animation des Documents d'Objectifs de deux sites Natura 2000, désignés au titre de la Directive Habitats, localisés au nord-est du département du Cher :

- Coteaux calcaires du Sancerrois (FR2400517) ;
- Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort (FR2400518).

Le site Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort, d'une surface de 3104 ha se compose d'une mosaïque de boisements et cours d'eau répartis sur 20 communes. Les Hêtraies y sont fortement représentées et côtoient ponctuellement différents stades d'évolution de milieux tourbeux. Les cours d'eau du site abritent des populations d'Écrevisse à pieds blancs, de Chabot et de Lamproie de Planer. Le Sonneur à ventre jaune et de nombreux chiroptères d'intérêt communautaire sont également présents.

Le site Coteaux calcaires du Sancerrois est constitué, sur 195 ha, de cours d'eau, de reliques de pelouses et pré-bois calcicoles. Caractérisé par un périmètre constitué de nombreuses petites entités, ce site se répartit sur 12 communes. Plusieurs cavités d'hivernage de chiroptères sont présentes dans ou à proximité du site. En outre, le périmètre est restreint aux habitats d'intérêt communautaire, expliquant le morcellement et la faible surface.

Localement l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité), la FDAAPPMA du Cher (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), les syndicats de rivières et l'ONF (Office National des Forêts), en lien avec la DDT (Direction Départementale des Territoires), travaillent depuis plusieurs années à l'identification des sites abritant des populations d'Ecrevisses à pieds blancs.

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000, le Cen a réuni en 2014 un groupe de travail sur la réflexion des actions à mener concernant les écrevisses à pieds blancs en Pays-Fort. Le groupe de travail s'est naturellement réuni sous l'instigation du Syndicat de rivière des Sauldres en novembre 2015, puis a été repris par l'AFB en 2016.

Les différentes réunions ont conduit les participants à envisager des actions à mettre en œuvre pour protéger efficacement les populations d'Ecrevisse à pieds blancs sur le territoire. La création d'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) a été évoquée et de nombreuses questions ont été soulevées :

- Quelles sont les menaces réelles qui pèsent sur les populations ?
- Sur les populations actuellement connues, certaines sont-elles déjà impactées par ces menaces identifiées ?
- L'APPB est-il l'outil le plus adapté à la protection de l'écrevisse à pied blanc sur ce territoire compte tenu de l'interdiction de destruction faites au propriétaire/gestionnaires des terrains où elle est présente après porté à connaissance ? Quelle est sa plus-value ?
- Comment monter un APPB réglementairement ?
- Comment faire pour appliquer une réglementation sur des zones tampon autour des rivières, puisque l'APPB ne peut dicter des interdictions que sur le strict milieu de vie des espèces pour lequel il est créé ? (...)

Le présent stage a en autres pour ambition de répondre à ces questions.

Objectifs et contenu du stage

Contenu de l'étude :

Réalisation d'un état des lieux des populations d'écrevisses à pieds blancs sur les sites Natura 2000, caractérisation des facteurs influençant ces populations, contribution à la définition d'orientations de gestion et à la préfiguration d'actions concrètes de préservation.

Objectif : Acquérir la connaissance nécessaire pour proposer un projet concret de préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs en Natura 2000.

Missions du stagiaire

- Bibliographie :
 - ✓ Sensibilités et exigences écologiques de l'Ecrevisse à pieds blanc.
 - ✓ Etude des textes juridiques disponibles, des arrêtés pris dans d'autres département et contacts des DDT.

Sur les bassins versants des rivières en Natura 2000 concernées par l'Ecrevisse à pieds blancs, en lien avec l'animatrice des sites Natura 2000 (maître de stage) et les acteurs du territoire :

- Récouter les données sur les populations d'Ecrevisses à pieds blancs (voir AFB, FDAAPPMA syndicats de rivières, Dreal...).
- Caractériser les habitats des populations présentes. Type de cours d'eau (hydromorphologie, physico-chimie...).

- Définir, identifier et analyser les facteurs positifs et négatifs (menaces réelles) influençant leur répartition.
- Délimiter les bassins versants et identifier l'occupation du sol notamment les pratiques sylvicoles et agricoles dominantes.
- Identifier et cartographier les espèces protégées présentes et liées au cours d'eau et aux zones humides.
- Etablir des propositions d'actions pour protéger/favoriser les populations d'Ecrevisses à pieds blancs.
- Si l'étude en montre le besoin, élaborer un dossier de demande de création d'un APPB à envoyer à la préfecture.
- Échanges avec les propriétaires et exploitants : porter à connaissance, sensibilisation.

Profil recherché :

- Bac +4 à Bac +5 ;
- formation universitaire type Master Biologie et environnement... ;
- compétences naturalistes : crustacés et poissons. Des connaissances en botanique, amphibiens et odonates seraient un plus ;
- connaissance des milieux naturels (cours d'eau);
- notions de cartographie : utilisation de base des logiciels SIG, principes de la cartographie ;
- rigueur scientifique, grande capacité d'autonomie, bonne capacité de synthèse, aisance pour la rédaction et à l'oral;
- permis B indispensable (véhicule personnel obligatoire).

Conditions de réalisation

Durée du stage : 6 mois entre mars et septembre 2020.

Lieu du stage : Principalement antenne Cher/Indre du Conservatoire.

Indemnités de stage : 555 € mensuel et frais de déplacement plafonnés.

Prendre contact avec : Mme Emmanuelle Speh, Animatrice Natura 2000, au Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire – 27 rue Léo Mérigot – 18100 Vierzon

TEL : 02.48.83.00.28 – site web : <http://www.cen-centrevalde Loire.org/emmanuelle.speh@cen-centrevalde Loire.org>

Candidature à adresser avec la mention « Stage écrevisses à pieds blancs » sur l'enveloppe (ou en objet du message si envoi par e-mail) avant le 15/01/2020.



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.

